



POINT 6 DU CSE CENTRAL DU 27 NOVEMBRE 2019 :
MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES
A LA GREVE RECONDUCTIBLE DU 05/12/2019,
ET APPLICATION DE L'ACCORD GROUPE SUR LE TELETRAVAIL



Pour faire suite à notre communication vers les salariés du 05/11/2019 sur le respect des accords, l'UNSa en tant qu'organisation syndicale signataire de l'Accord Groupe sur le Télétravail a souhaité porter à l'ordre du jour du CSE central les conditions d'application dudit Accord :

Au cours des négociations sur la mise en place du télétravail, l'UNSa a été moteur sur le sujet et a tenu à ce que des mesures exceptionnelles puissent être prise en cas de nécessité, ces mesures sont insérées au sein du titre 11 de l'accord.

La Direction dans un mail adressé à tous les salariés, le 15/11/2019 dernier, « recommande de poser un jour de Télétravail – pour les salariés éligibles – et/ou des jours de RTT les 5 et 6 décembre prochain, avec l'accord du manager. ».

Or s'agissant bien d'un dysfonctionnement des transports en commun annoncé par tous les médias (presse et télévision) à compter du 5 décembre 2019, l'UNSa demande l'application de l'Article 5 et de Titre 11 de l'Accord relatif au télétravail au sein du Groupe SFR Group signé le 22 janvier 2018 concernant le télétravail exceptionnel.

L'UNSa ne comprend pas pourquoi les dispositions négociées, favorables aux salariés et à l'entreprise, ne sont pas appliquées.

Le refus d'user pour la période de grève nationale de ces mesures exceptionnelles constitue une violation des termes de l'accord conclu, ce qui ne peut être accepté !

En effet, le syndicat UNSa représentatif au niveau de l'UES SFR veillera à la stricte application de tous les accords en vigueur.

Dans l'intérêt des salariés, l'UNSa tient à ce que cet accord ne souffre d'aucune exception et soit respecté par toutes les parties signataires notamment la Direction.

L'UNSa se réserve donc le droit de saisir le juge judiciaire pour que soit ordonné à la Direction de respecter les termes du titre 11 de l'accord Groupe.

CONJUGAISON

CONJUGAISON & GRAMMAIRE DES VERBES

respecter à l'impératif présent



RÉSULTATS

respecte l'accord que tu **as** signé
 respectons l'accord que nous **avons** signé
 respectez l'accord que vous **avez** signé



dscunsa@sfr.com



@Unsa.com



Unsa.com



www.unsacom.org

Nous On avance !

Vos élus à la commission ASC

CSE B2B

Christophe COENT
Salima CHAILLANI
Radia AMARIR
Olivier KAIFFER
Zia GULRAIZ
Olivier CHAPEAU

CSE B2C

Abdellafid HADDOUCHE
Carole IBALOT
Lobna BOHLI
Sabrina SENHADJI
Brahim BEN MAATOUG
Stéphan OUSSET

CSE RSI

Caroline GONZALEZ
Laura BARBOSA RAMOS
Sophie GRANDGUILLLOT
Valérie MASSEY
Rachid YOUNI
Ali AGHARBI



**C'EST BIENTÔT NOËL
AVEC VOS CSE
B2B / B2C / RSI !**

**VOUS RECEVREZ D'ICI QUELQUES JOURS ...
UNE C'KDO NOËL D'UNE VALEUR DE 160€* !**

Vos enfants aussi sont gâtés pour Noël !
Recevez une C'kdo d'une valeur de 40€* par enfant !

* Crédit valable 13 mois une première !

QU'EST-CE QU'UNE C'KDO ?

- ✓ Une **dotation 100% digitalisée**
- ✓ Un accès à des **offres et des promotions** partout en France
- ✓ Un montant utilisable en une ou plusieurs fois

BÉNÉFICIEZ D'ENCORE PLUS D'AVANTAGES !

La livraison est gratuite et illimitée sur tous vos achats, toute l'année !
E-ticket, envoi par mail, Lettre Expert... quel que soit votre choix,
la livraison est prise en compte par vos CSE !
Profitez-en et faites-vous plaisir !

Cette commission est composée de 6 membres élus du CSE dont le Secrétaire et le Trésorier du CSE membres de droit. Cette commission fera un retour trimestriel en CSE sur les offres retenues en respect des budgets.

Vos Référents ASC en Région

AIX : VALÉRIE STEVENIN, ISABELLE GERANT

LILLE : BERANGERE MARQUETTE, PASCAL LISO

METZ : JEAN MARC LIAGRE, GUY BASTOS

LYON ST PRIEST / BRON : FLORENCE MAYET, PHILIPPE PERNOT

RENNES : LUDOVIC RAULT

NANTES : ABDON IVALA, FABRICE LAURENT

TOULOUSE : JEAN CLERGERIE, BERNADETTE DJELAOUI

BORDEAUX : MARC MONTEIL, LARBI BAHIDA

LES ULIS : FAYCAL CHAIBEDDRA TANI, SOUFYANE ATROUSSY

COURBEVOIE : ALEXIS VELASQUEZ, MYRIAM AÏT-BIHI

ISNEAUVILLE : AXELLE, WAZZAU, ZIA GULRAIZ

CHARTRES : BRAHIM BEN MAATOUG, ZIA GULRAIZ

CHAMPS-SUR-MARNE : ZIA GULRAIZ

Ces référents seront chargés de remonter, proposer et éventuellement soumettre aux commissions ASC des projets. Ils sont les animateurs ASC des sites CSE sur les offres retenues.



dscunsa@sfr.com



@Unsa.com



Unsa.com



www.unsacom.org

